

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A A E



ARTICLE 18

1. Le Directeur général du Bureau international des Travaux...

2. En notifiant aux Membres de l'Organisation l'adoption de la...

ARTICLE 19

Le Directeur général du Bureau international du Travail communiquera...

ARTICLE 20

A l'expiration de chaque période de dix années à compter de l'entrée en...

ARTICLE 21

1. Au cas où la Conférence adopterait une nouvelle convention portant...

ARTICLE 22

Les versions française et anglaise du texte de la présente convention font...

ARTICLE 23

Le texte qui précède est le texte authentique de la convention dûment...

JUSTIN GODART

TRAVAG NITRU

EDWARD FRELAN

MAHAY DRAWD